

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Vapotage : le ministre Christian Dubé ne doit pas bannir les saveurs et doit écouter les ex-fumeurs adultes québécois

Laval, le 2 mars 2023 – À la suite d'un article diffusé ce matin dans La Presse, l'Association des représentants de l'industrie du vapotage (ARIV) demande une rencontre d'urgence avec le ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, afin de le sensibiliser sur le rôle des saveurs dans les produits de vapotage pour les ex-fumeurs adultes. L'ARIV exhorte le ministre Dubé à ne pas oublier dans la préparation de son projet de règlement les centaines de milliers d'ex-fumeurs adultes québécois qui pourraient subir les conséquences d'un bannissement des saveurs.

Soyons clairs : l'ARIV partage entièrement la préoccupation de l'ensemble de la population concernant le vapotage chez les jeunes. Nos membres ne veulent pas que les jeunes aient accès à des produits de vapotage. Rappelons que :

- Il est interdit par la loi pour les propriétaires de boutiques de vendre des produits de vapotage à des personnes d'âge mineur.
- Tout commerçant qui défierait la réglementation est soumis à des infractions et des amendes sévères.
- Le problème en est un d'accès social : malheureusement, les jeunes qui vapotent le font après s'être procuré des produits dans l'illégalité, en ligne, souvent en utilisant une carte de crédit prépayée, ou avec l'aide d'un adulte.

L'ARIV se préoccupe du sort réservé aux anciens fumeurs adultes qui ont choisi d'utiliser les produits de vapotage comme méthode de réduction des méfaits. Une nouvelle restriction sur les saveurs nuirait également à des centaines de petites entreprises au Québec. Il est important de rappeler que :

- Depuis janvier 2023, Santé Canada affirme que de « passer au vapotage de la nicotine est moins nocif que de continuer à fumer des cigarettes ».
- Le vapotage fait maintenant partie de l'une des 8 stratégies de renoncement au tabac prôné par Santé Canada sur son site web pour accompagner les fumeurs dans leurs efforts de cessation tabagique.
- Le vapotage a été conçu comme un mécanisme visant à réduire les méfaits pour les fumeurs adultes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas cesser de fumer des cigarettes combustibles en utilisant les méthodes traditionnelles d'abandon.

- Le vapotage offre, à ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas suspendre entièrement leur consommation de nicotine, une méthode de consommation qui, bien qu'elle ne soit pas sans risque, est beaucoup moins nocive que la cigarette.

« Malgré nos nombreuses tentatives et en raison de la proximité du lobby anti-tabac avec le ministère de la Santé, nous n'avons pas encore été en mesure de rencontrer le ministre Dubé pour faire valoir notre point de vue et lui expliquer les bénéfices des saveurs dans le vapotage pour les ex-fumeurs adultes. Nous demandons au gouvernement du Québec de consulter l'ensemble des acteurs touchés avant d'imposer une nouvelle réglementation. Ces nouvelles restrictions, disons-nous les vraies affaires, seraient dévastatrices pour des centaines de milliers d'ex-fumeurs et des centaines de petites entreprises. Nous désirons collaborer pleinement avec le gouvernement du Québec et nous espérons qu'il adoptera une approche qui a fait le succès de la CAQ : une approche réaliste, pragmatique et responsable. Notre objectif demeure d'offrir cette solution de rechange aux fumeurs, une alternative au tabac efficace, tout en appuyant des mesures qui protégeront nos jeunes et qui auront un réel impact sur les objectifs de santé publique du gouvernement du Québec », a déclaré monsieur Daniel Marien, directeur fondateur de l'ARIV.

L'ARIV souhaite continuer à travailler sur des solutions avec les ministres du gouvernement du Québec et les députés pour identifier la bonne approche pour permettre une réduction des méfaits pour les ex-fumeurs adultes grâce au vapotage, tout en permettant de contrer l'accès aux jeunes.

— 30 —

À propos de l'ARIV

L'Association des représentants de l'industrie du vapotage est la plus grande association au Canada représentant les fabricants, les importateurs, les distributeurs et les détaillants de l'industrie. L'ARIV s'engage à travailler avec les parties prenantes et les gouvernements pour établir et pour faire respecter la réglementation des produits de vapotage au Canada.

SOURCE : ARIV

www.vitaofcanada.com

Pour toute demande d'entrevue en français :

Daniel Marien

Directeur fondateur

L'Association des représentants de l'industrie du vapotage

450 543-9183